

- Solde des emplois par rapport à la situation actuelle en tenant compte de la reconversion des sites. Il n'est pas tenu compte des emplois privés du propriétaire du centre de tri de Cholet ni des emplois d'Anjou Loire Métropole. Plus ce sous critère est élevé, plus il est avantageux.

Un **volet risque** a été pris en compte également, avec comme sous critère :

- Le délai de mise en œuvre, en mois. Plus le délai est élevé, moins ce sous critère est avantageux.
- La faisabilité technique et politique. Pour la partie technique, la note de 0 est attribuée si le tonnage concerné par un tri sur St Laurent-des-Autels est supérieur à capacité autorisée. Pour la partie politique, la note de 0 est attribuée pour le scénario 3C, puisqu'il suggère de conclure un accord avec la CA du Niortais. Ces notes de zéro sont désavantageuses.
- La maîtrise des filières : les scénarios impliquant un sur-tri impliquant une incertitude financière, la note de zéro est attribuée.

		Scenario 1A ALM/SLDA/ Mornac	Scenario1B ALM/SLDA/ Poitiers	Scenario2A Tri simplifié Loublande	Scenario 2B Tri simplifié Loublande Surtri SLDA	Scenario 2C Tri simplifié Bressuire	Scenario 2D Tri simplifié Bressuire Surtri SLDA	Scenario3A Tri Loublande	Scenario3B Tri Loublande tonnage Vienne	Scenario 3C Tri Loublande + CAN
Montant des investissements	<i>k€ HT</i>	701	701	6 788	7 868	7 293	8 373	12 585	12 445	13 684
Coût global de fonctionnement	<i>k€ HT / an</i>	4 441	4 462	6 392	6 367	6 316	6 307	4 792	4 684	3 567
Kilométrage parcouru	<i>km / an</i>	947 788	896 964	832 058	847 668	812 608	838 408	733 868	710 114	746 036
Délais de mise en œuvre	<i>mois</i>	36	36	48	48	48	48	48	48	48
Nombre d'emplois		-18	-18	3	2	3	2	1	0	4
Faisabilité technique et politique		1	1	1	0	1	0	1	1	0
Maîtrise des filières		1	1	0	1	0	1	1	1	1

Une fois traitées selon la méthode de la somme pondérée, les valeurs donnent ce tableau :

	Pondération	Scenario 1A ALM/SLDA/ Mornac	Scenario1B ALM/SLDA/ Poitiers	Scenario2A Tri simplifié Loublande	Scenario 2B Tri simplifié Loublande Surtri SLDA	Scenario 2C Tri simplifié Bressuire	Scenario 2D Tri simplifié Bressuire Surtri SLDA	Scenario3A Tri Loublande	Scenario3B Tri Loublande tonnage Vienne	Scenario 3C Tri Loublande + CAN
Montant des investissements	3	0,74	0,74	0,39	0,33	0,36	0,30	0,06	0,07	-
Coût global de fonctionnement	12	2,30	2,27	-	0,03	0,09	0,10	1,88	2,01	3,32
Kilométrage parcouru	3	-	0,13	0,30	0,26	0,35	0,28	0,55	0,61	0,52
Délais de mise en œuvre	1	0,50	0,50	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'emplois	5	-	-	0,77	0,73	0,73	0,69	0,66	0,66	0,77
Faisabilité technique et politique	1	0,17	0,17	0,17	-	0,17	-	0,17	0,17	-
Maîtrise des filières	1	0,14	0,14	-	0,14	-	0,14	0,14	0,14	0,14
Note finale pondérée		3,84	3,95	1,62	1,49	1,70	1,52	3,46	3,66	4,75
Classement		3	2	7	9	6	8	5	4	1

Le scénario évalué le plus avantageux sur la base des critères énoncés plus haut est le scénario de conception d'un centre de tri unique au cœur du territoire. Ce scénario sera conforté par l'adhésion de la CA du Niortais au projet.

Ce scénario est en outre impacté par les investissements à supporter, mais présente des avantages environnementaux liés au transport, et sociaux avec des créations d'emplois. Un élargissement de la zone de chalandise permettant une meilleure maîtrise des coûts, le territoire s'élargira plus tard :

- à la COMPA (44) – 68 342 hab,
- au SMCNA (44) – 157 078 hab,
- à la CC du Pays LOUDUNAIS (86) – 26 254 hab,
- à la CC du Pays de Mortagne (85) – 29 077 hab

Le SMCNA possède un équipement de tri, dont la vétusté est très avancée et dont la fermeture est programmée à court terme par la collectivité. En outre, ces collectivités possèdent leurs outils de transfert, ce qui maintient la compatibilité avec le scénario proposé.

Ce nouvel équipement de tri doit donc remplacer 5 centres existants mais vétustes dont 3 sont déjà fermés aujourd'hui. Il permettra le tri, d'après les dernières études, de 24 000 tonnes par an d'emballages et de 24 000 tonnes par an de multimatériaux, en extension de consignes de tri, pour l'ensemble du bassin de population qu'il va desservir. Il permettra donc d'augmenter les tonnages valorisés grâce à un processus de tri automatisé plus moderne, tout en s'adaptant aux schémas de collecte choisis par chaque collectivité.

Création de la SPL Unitri :

Les élus locaux ont fait le choix de créer une Société Publique Locale (SPL) afin de sécuriser les quantités de déchets recyclables à trier sur l'installation tout en limitant le périmètre, puisque la SPL ne pourra travailler que pour ses propres adhérents, ce qui exclut donc d'emblée l'arrivée de déchets extérieurs au territoire sur l'installation.

La mutualisation entre les 13 collectivités permettra de limiter et de mieux amortir le montant des investissements en les concentrant sur le nouveau site, de mutualiser les coûts de transport et ainsi, au final, de maîtriser le coût de ce service public.

En 2019, les élus locaux ont fait le choix d'investir dans un équipement public de tri, propriété de la SPL UniTri, et d'en confier la gestion à un prestataire privé, spécialisé dans le domaine, afin d'assurer la maîtrise des coûts sur le long terme pour l'ensemble de ses adhérents.

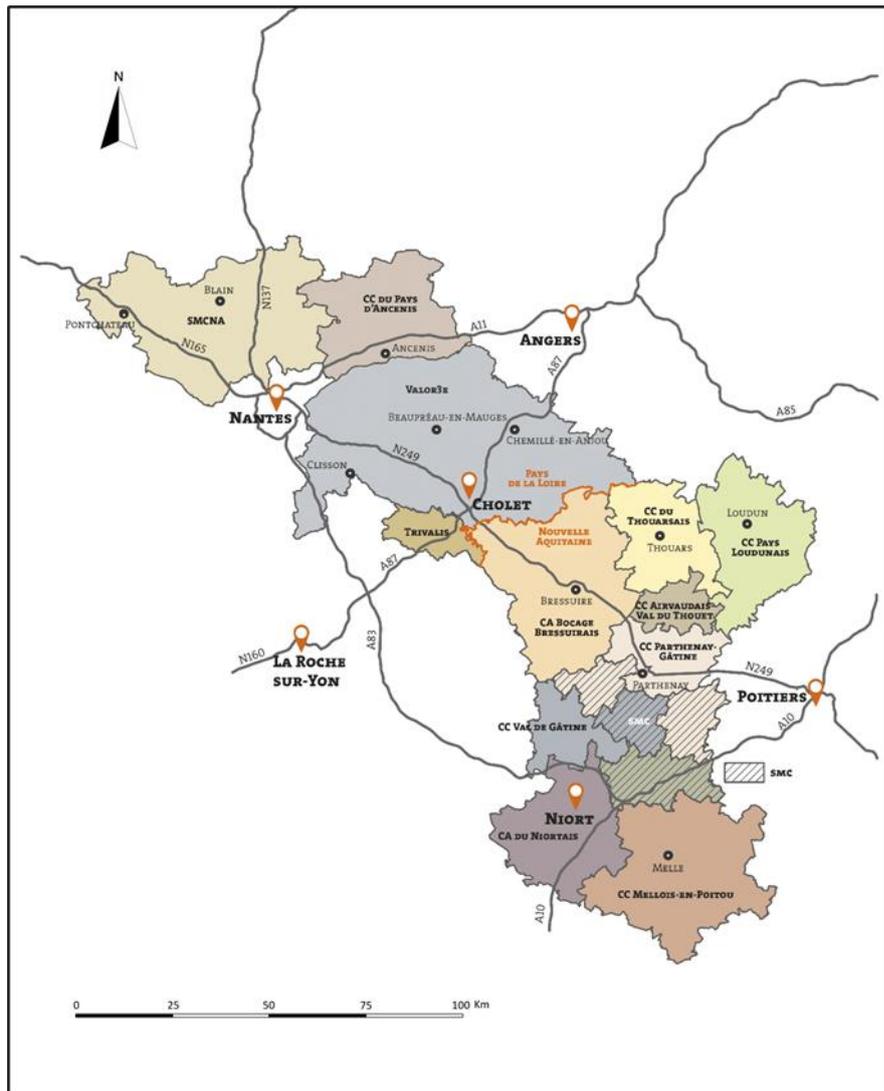


Figure 5 : Carte des 13 collectivités adhérentes à la SPL Unutri (source : SPL Unutri)

Ce projet a été présenté à la population locale lors d'une réunion publique qui s'est tenue le vendredi 6 mars 2020 à la Tessoualle et qui a réuni près de 130 habitants des communes limitrophes.

3.2 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

La réflexion portée sur les différents scénarios visait notamment à identifier un site pour la création d'un centre de tri (scénario 2 & 3) autour du centre de gravité situé dans les environs de la commune de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.

La possibilité de réhabiliter un des centres de tri existant pour atteindre un niveau de performance acceptable, a été écarté par le bureau d'étude (voir tableau 2 – Synthèse de l'état des lieux).

Partant de ce constat, toute suggestion de site d'implantation devait impérativement respecter plusieurs critères de sélection pour y envisager la construction d'un centre de tri :

- Des **conditions d'accès aisées** à partir des axes routiers structurants qui relient les 13 collectivités ;

- Des modalités de **dessertes locales évitant les agglomérations**, les secteurs d'habitats denses ;
- Une **proximité des réseaux** (eau, électricité, incendie) et d'une **zone d'activités** ;
- La facilité à **maîtriser le foncier** nécessaire.
- Des critères d'urbanisme compatibles avec le projet (Zone d'activités uniquement, pas de nouveau foncier)

Les collectivités ont proposé 3 sites répondant à ces exigences, lesquels ont fait l'objet d'une réflexion supplémentaire :

- La Zone d'activités économiques du Cormier 5, Cholet (49) ;
- La Zone d'Activités économiques de la Lune, Le Pin (79) ;
- La Zone d'Activités économiques de la Croisée, Loublande - commune déléguée de Mauléon (79).

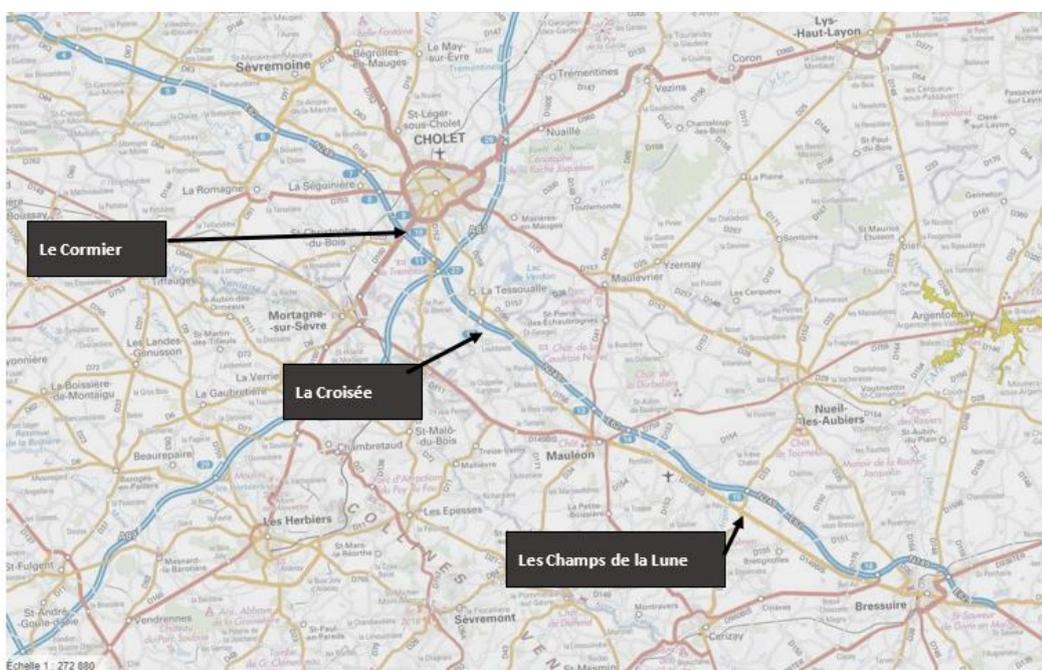


Figure 6 : Les trois sites d'implantation étudiés (source : Géoportail. Gov)

Différents critères complémentaires visant à la comparaison des sites et reprenant les trois thématiques ayant permis l'élaboration du scénario de gestion des déchets de collecte sélective (environnementale, sociale et économique) ont été définis :

- Accessibilité du site ;
- Trafic ;
- Transport (distance et bilan GES) ;
- Proximité des riverains ;
- Impact sur la santé humaine (aspect nuisance sonore) ;
- Impact écologique/Zones humides ;
- Impact agricole ;
- Intégration paysagère ;
- Aménagements complémentaires ;
- Maîtrise foncière.

La ZAE du Cormier – Cholet (49)

La ZAE du Cormier est située au sein de l'agglomération du Choletais, et est une zone particulièrement développée et urbanisée. La zone est très largement desservie, mais fait l'objet d'un trafic très chargé en périodes de pointe, ce qui ne répond pas pleinement à l'impact de fréquentation prévu par le projet de centre de tri.

Légèrement excentrée par rapport au barycentre, l'implantation d'un centre de tri sur la ZAC du Cormier nécessiterait un kilométrage total annuel estimé à 577 726km, soit 368 Teq CO₂.

Le foncier disponible reste limité sur la zone, et peut être problématique pour la conception d'un centre de tri interdépartemental.

La ZAE des Champs de la Lune – Le Pin (79)

La ZA est plus éloignée en termes d'accessibilité, puisqu'elle est située à 1.5km de l'échangeur de la RN249, et plus excentrée du barycentre. L'impact kilométrique calculé est de 594 958km annuel, soit 379TeqCO₂. Le choix de ce terrain nécessiterait la construction d'un centre de transfert dans le secteur choletais.

La pression anthropique est moins importante sur cette zone. En termes d'impact notamment, la zone est située à proximité immédiate d'une forêt de chênes de 10 hectares et d'une forêt de feuillus de 1 hectare, et à 2km d'une Znieff de Type 1 (Etang de la Morpinière – 6.5 hectares). Au vu du projet, l'impact sur la biodiversité semble être le plus important sur ce terrain, et l'impact paysager serait important du fait que le site s'inscrit sur un point haut, paysage relativement ouvert et dominant la vallée de l'Argent.

Une implantation sur la zone des Champs de La Lune induirait des nuisances sonores supplémentaires dans un environnement à dominante agricole, et du fait de l'éloignement de la RN 249.

En termes de foncier, le site des Champs de La Lune est viabilisé, mais comporte au règlement plusieurs restrictions, notamment des retraits des différentes voies d'accès et une hauteur maximale de bâtiments autorisée à 12m, ce qui représente des contraintes pour la conception d'un centre de tri. Cela entraîne ainsi une emprise au sol et donc imperméabilisation plus conséquente.

La ZAE de La Croisée – Loublande (79)

La ZAE de la Croisée est située au plus proche du barycentre du territoire défini dans l'étude, et est situé à proximité d'un échangeur de la RN249 ralliant Bressuire à Cholet. En termes d'accessibilité et de trafic, le terrain de La Croisée présente des conditions favorables : kilométrage maximal annuel estimé à 570 142km, soit 363 TeqCO₂.

En termes d'impacts, les inventaires de prélocalisation de zones humide (2014 – *Dreal Poitou-Charentes*) et le dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (2011 – *Communauté de Communes du Delta Sèvre Argent*) ne font mention d'aucune zones humides⁵, confortant la proposition de ce terrain parmi les trois présélectionnés.

⁵ En 2019, des études de sol démontreront l'existence d'une zone humide sur le terrain. Dès lors, la SPL a engagé une démarche ERC pour éviter au maximum les impacts et les compenser le cas échéant. La présente étude traite, entre autres, de ce sujet en 5.1.3.3.2. et en Annexe 8 – Etude Zones humides

La pression anthropique est modérée sur la zone d'activité, en développement au moment du choix du terrain, et les nuisances sonores induites par le projet seront limitées du fait de la proximité de la RN 249 et des activités déjà présentes sur la zone. En termes de biodiversité, le terrain est constitué en périphérie de haies bocagères, dont certaines remarquables. Le terrain s'appuie sur une continuité écologique que représente l'infrastructure routière de la N249.

En termes de foncier, le terrain est limitrophe d'une parcelle faisant partie d'une zone à vocation économique sur la commune de La Tessoualle (49). Ce qui représente une réserve foncière de valeur selon le scénario retenu à l'issue de l'étude territoriale.

A la lecture de ces éléments, le site de la ZAE de la Croisée est ressorti en 2017 comme étant le plus favorable, puisqu'il présente les meilleurs enjeux sur la base des critères d'analyse utilisés.

La démarche ERC a été appliquée sur le projet, le site de la ZAE de la Croisée restant le meilleur choix possible vis-à-vis de l'environnement dans des conditions économiques raisonnables.

Les solutions de substitutions examinées lors de l'étude territoriale ont été évaluées moins favorables.

Tableau 3 : Analyse comparative des trois sites (source : SPL UniTri) - Les cases vertes signifient une absence d'impact ou un moindre impact, les cases orange un plus fort impact.

Site	Le Cormier 5 à Cholet (49)	La ZA des Champs de la Lune au Pin (79)	La ZA de la Croisée à Loublande -La Tessoualle (79/49)
Accessibilité du site	Accès par l'échangeur sur la RD 160, accès direct contournement de Cholet – environ 700m	Accès par l'échangeur de la Lune sur la RN 149 – environ 1.5 km	Accès direct par l'échangeur de la Croisée sur la RN 249 qui relie Nantes, Cholet et Bressuire sur un même axe – 400m
Trafic	Trafic très chargé en période de pointe dans cette zone très fréquentées (entrée et sorties des salariés)	Trafic initial de proximité limité à la desserte de la ZAE et en direction du Peu du Pin et du bourg du Pin	Trafic initial de proximité limité à la desserte de la ZAE et de Loublande et La Tessoualle
Transport : estimation du kilométrage annuel ⁶	577 726 km	594 958 km	570 142 km
Transport : bilan carbone (TeqCO ₂ – GNV)	368 TeqCO ₂ /an	379 TeqCO ₂ /an	363 TeqCO ₂ /an
Proximité avec les riverains	> 75 m	>400m	>200m

⁶ Source : Etude de programmation territoriale sur la fonction tri des déchets recyclables – GIRUS janvier 2018

3.3 UNE INTEGRATION PAYSAGERE ET ECOLOGIQUE DU PROJET PENSEE EN AMONT

L'impact paysager du projet a été pensé pour l'ensemble des phases d'exploitation du futur centre de tri.

Les mesures prévues et relatives à l'intégration paysagère du futur centre de tri sont détaillées au sein de cette étude d'impact (voir paragraphe 5.2.3).

Par ailleurs, le diagnostic faune flore complet réalisé sur le site entre 2018 et 2020 par NCA Environnement a permis de définir une stratégie favorisant le développement de la faune et de la flore locale afin d'assurer :

- L'intégration des enjeux de biodiversité dès la conception du projet ;
- L'amélioration de la connaissance de la faune et de la flore présentes sur le site ;
- L'identification de milieux prioritaires à préserver durant l'exploitation.

3.4 UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le regroupement des 13 collectivités autour d'un projet unique de centre de tri à Loublande-la Tessoualle doit permettre à la SPL UniTri de réduire considérablement la distance à parcourir pour le transport des déchets recyclables. En effet, à l'avenir, ce seront environ 570 142 km à parcourir à l'année, soit près de **180 000 km en moins** par rapport à la situation existante. Cela aura pour conséquence **d'éviter le rejet de 165 tonnes équivalent CO₂ par an**. De plus, la SPL prévoit de s'équiper avec une flotte à carburateur GNV dans son futur marché de transport. Dans ce cas, le bilan carbone sera d'autant plus réduit car les émissions de CO₂ seront divisées par deux par rapport à la situation actuelle, soit **330 tonnes équivalent CO₂ en moins par an**.

Ce projet de centre de tri constitue ainsi l'une des réponses territorialisées permettant de lutter avec efficacité contre le dérèglement climatique.

L'ensemble de ces points traduisent les réflexions menées par la SPL UniTri ayant conduit au choix d'implantation d'un nouveau centre de tri sur ZI de la Croisée.

Ils montrent également la volonté de la SPL UniTri de limiter au maximum les impacts potentiels liés à la création et à l'exploitation du site.

En outre, si le projet ne se faisait pas,

- Le site actuel de Saint-Laurent-des-Autels ne serait pas en capacité de gérer l'ensemble des flux du territoire (celui-ci est par ailleurs mal situé et ne pourra pas être agrandi), et nécessiterait des investissements pour continuer sa mission de tri (équipements actuels installés en 2013 et antérieurement)
- Les déchets d'emballages devraient en partie être traités à l'extérieur du territoire, dans un contexte déjà très tendu aujourd'hui. Le constat est que, 5 ans après cette étude, la plupart des sites de la région OUEST sont saturés.
- Les impacts environnementaux liés à cette situation seraient nécessairement plus importants (trafic, émissions GES).

En conséquence, ne pas faire le projet sur la ZAE de la Croisée signifierait relancer le projet à un autre endroit impliquant le prolongement de la gestion des collectes sélectives en mode dégradé pendant les 3 à 4 ans nécessaires pour le lancement d'un nouveau marché, la réalisation de nouvelles études et la construction du site. Cette situation empêcherait la collectivité de répondre à sa mission de service public (collecter les déchets d'emballages en tenant compte de l'extension des consignes de tri) et aux objectifs poursuivis dans le cadre du plan de performance des territoires. De plus, cela ne pourrait se faire aujourd'hui sans conséquences économiques lourdes pour les collectivités engagées dans ce projet.

3.5 DEVENIR DES ANCIENS SITES DE TRI

L'extension des consignes de tri à tous les plastiques a creusé un fossé important entre composition de la collecte sélective et les capacités techniques des centres de tri du territoire, dimensionnés à l'époque pour la mise en place du tri en France (Saint Laurent des Autels en 1996, Bressuire en 1998, Treffieux en 2001 et Saint-Eanne en 1996).

Entre 2018 et 2020, cette réalité a poussé les collectivités étant dans l'incapacité d'effectuer les aménagements nécessaires à fermer trois de ces centres de tri, externalisant le flux d'emballages vers des exutoires plus éloignés.

Le projet UniTri, implanté au sein du territoire comme démontré plus haut, vient se substituer à ces équipements, en rendant aux collectivités leur autonomie.

Le centre de tri de Saint Eanne (SMC - 79)

Le centre de tri du SMC à Saint Eanne (79) a fermé ses portes **le 1^{er} avril 2018**. Le site était devenu sous équipé et nécessitait des aménagements conséquents pour assurer un tri de qualité dans des conditions économiques favorables. L'arrivée du projet UniTri a permis aux collectivités du SMC d'anticiper la fermeture de ce site obsolète et d'utiliser le bâtiment à d'autres fins.

- **Le reclassement des agents** : Les agents ont été reclassés dans d'autres services du syndicat.
- **La reconversion immédiate des bâtiments** : Depuis la fermeture du centre de tri, le site assure le tri secondaire des caissons de tout venant des déchetteries non équipées de bennes « éco-mobilier ».
- **Les projets de reconversion à long terme** : Il n'y a aucune étude externe de reconversion prévue pour le moment mais une analyse et une mise en œuvre réalisées en interne du syndicat.

Le centre de tri de Bressuire (Agglo2B - 79)

Le centre de tri des déchets recyclables de Bressuire a cessé définitivement son activité **le 31 mars 2019**. Le site est devenu vétuste et sous équipé, suite au passage en extension des consignes de tri sur le territoire. En effet, la modernisation du processus aurait impliqué de larges investissements pour **les 6000 à 8000 tonnes de déchets** à trier annuellement. Impliqué dans le projet UniTri depuis le démarrage pour assurer l'avenir du tri des déchets recyclables, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a cessé l'activité du centre de Bressuire au moment de la mise en place des nouvelles consignes de tri. Le bâtiment a pu être réutilisé immédiatement pour assurer la transition avec le futur centre de tri.

- **Le reclassement des agents**

Les salariés des Ateliers du Bocage et de la CA du Bocage Bressuirais ont été accompagnés vers une reconversion professionnelle au sein de chaque structure ou sur des entreprises privées extérieures

- **La reconversion immédiate des bâtiments**

Les déchets recyclables du territoire sont à présent envoyés sur le centre de tri de Cholet. Le site est donc utilisé comme site de transfert. Cela implique :

- Stockage et chargement des déchets issus des collectes sélectives (multi-matériaux et emballages) en fond mouvant alternatif pour transport jusqu'aux centres de tri ;
- Prélèvement et conditionnement des échantillons pour caractérisation des flux de déchets et acheminement vers les centres de tri pour analyse ;
- Pressage des matériaux issus des déchetteries (cartons, plastiques rigides) ;
- Chargement des verres et des papiers non triés vers les usines de recyclage.

- **Les projets de reconversion :**

• **Etude pour l'implantation d'une recyclerie et/ou d'une matériauthèque**

La CA du Bocage Bressuirais a lancé une étude en janvier 2021 sur l'opportunité de créer une recyclerie et/ou une matériauthèque sur le territoire de la CA du Bocage Bressuirais.

• **Réorganisation du pôle environnement de la CA du Bocage Bressuirais**

Une étude d'opportunité est actuellement en cours pour une potentielle réorganisation des locaux de l'ancien centre de tri avec l'éventualité de créer un pôle technique de la CA du Bocage Bressuirais en regroupant plusieurs directions techniques sur un seul et même site.

Le centre de tri de Treffieux (SMCNA - 44)

La date de fermeture officielle du centre de tri de Treffieux est **le 1^{er} mai 2020**. Le passage aux extensions des consignes de tri étant prévue début 2021 sur le territoire, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a choisi d'anticiper sa fermeture, conforté par le projet d'UniTri et y prenant part. Le site fonctionnant presque exclusivement en tri manuel, et les conditions d'exploitation se dégradaient de plus en plus (risque incendie, cabine de tri vétuste, saturation...). La surface du centre de tri ne permettait pas d'envisager une modernisation pour le tri des emballages en extension de consignes de tri, dont le tonnage est estimé à 7000t d'ici 2025 (+30% comparé au tonnage 2020).

- **Le reclassement des agents** : Les agents ont été reclassés, pour ceux restant en activité au sein de groupe exploitant le site.
- **La reconversion immédiate des bâtiments** : De **mai à décembre 2020**, le site était utilisé comme **site de transfert** des déchets recyclables, toujours exploité en attendant la construction des futurs quais de transfert de la collectivité.
L'exploitation du centre d'enfouissement, situé à proximité, est maintenue.
- **Les projets de reconversion** : La collectivité ne prévoit pas de lancer une étude de reconversion car elle a différents projets :
 - Matériauthèque
 - Atelier bos

- D'autres activités connexes en phase de réflexion

Le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels (Valor3e - 49)

Le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels **cessera son activité** lors de la mise en service d'UniTri prévue **en 2023**. Ce centre de tri est saturé depuis la mise en place des extensions de consignes de tri, et doit délester une partie de ses réception (15%), induisant transport et coûts pour la collectivité. De plus, cet outil a été mis en fonctionnement en 1996, et a régulièrement fait l'objet de travaux pour continuer sa mission de service public.

Les conclusions de l'étude territoriale, dont le centre de tri était la constituante de deux des scénarios proposés, ont montré que le foncier disponible (non maîtrisé) à proximité du site (installation industrielle à l'arrêt depuis plusieurs années) aurait pu être utilisé pour agrandir le site. Néanmoins, les conditions économiques de la vente n'étaient pas supportables pour la collectivité, et la présence de nombreuses habitations à proximité immédiate du site compliquait les perspectives de massification sur ce centre de tri.

- **Les projets de reconversion** : Depuis début 2020, le bureau d'études Trident Service travaille sur la reconversion du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Il a étudié différents scénarios tels que :
 - une activité de sur-tri,
 - une activité de préparation et démantèlement,
 - une activité de mise en balles,
 - une plateforme de centralisation et mutualisation,
 - un foncier d'entreprises.

Les éléments de sélection concernent principalement **la reprise des emplois** de la société d'insertion AGIREC (30 opérateurs), **la reconversion du process et du bâtiment et la fiabilité du modèle économique**.

Le centre de tri de Cholet (49)

Le centre de tri du groupe Brangeon cessera son activité lors de la mise en service de l'installation d'UniTri, **en 2023**.

- **Les projets de reconversion** : Le centre de tri est intégré dans le complexe industriel de recyclage de 25 hectares de l'entreprise Brangeon qui reconvertira le bâtiment avec de **nouvelles activités de recyclage des déchets**.

Les agents de tri du site de Cholet sont salariés de l'association Fil d'Ariane, pourront être transférés sur le centre de tri UniTri car Brangeon Environnement, à travers la société TRINOVIA, sera le futur exploitant.

4. MILIEU HUMAIN

4.1 POPULATION ET HABITAT

4.1.1 Etat initial

4.1.1.1 A l'échelle régionale et départementale

Région Pays de la Loire et département du Maine-et-Loire (49)

La région Pays-de-la-Loire comptait au 1^{er} janvier 2018, 3 781 420 habitants. Avec +0,7% par an, le rythme de croissance de la population est supérieur à la moyenne nationale. Sa densité de population est de 117,9 habitants/km². La région se place au 8^{ème} rang des régions de France métropolitaine.

La croissance démographique est plus modérée dans le département du Maine-et-Loire (+0,4%). Au 1^{er} janvier 2018, 815 885 personnes résident en Maine-et-Loire. Les principales agglomérations sont Angers Loire Métropole, la communauté d'agglomération (CA) du Choletais et la CA Mauges Communauté.

Dans la CA du Choletais, l'augmentation de la population est marquée (+ 1 665 habitants) mais en léger recul par rapport à la période précédente (+ 1 850). La croissance démographique repose principalement sur les communes de Cholet et Saint-Léger-sous-Cholet.

Région Nouvelle-Aquitaine et département des Deux-Sèvres (79)

La région Nouvelle-Aquitaine comptait au 1^{er} janvier 2018, 5 979 778 habitants. Sa densité de population est de 71,2 habitants/km². Elle se place au 3^{ème} rang de régions de France métropolitaine.

Le département des Deux-Sèvres est le plus jeune de la région, il compte 372 600 habitants et sa population croît de 0,3% par an. Les principales villes du département sont Niort, Bressuire et Parthenay.

Source : INSEE

4.1.1.2 A l'échelle locale

Le site du projet se trouve sur la commune de Loublande, rattachée à la commune de Mauléon dans le département des Deux-Sèvres (79) et sur la commune de la Tessoualle dans le département du Maine-et-Loire (49).

Comme le présente la figure ci-dessous, les communes voisines du futur centre de tri, situées dans un rayon de 3 km autour du site sont :

- Mauléon,
- La Tessoualle,
- Cholet,
- Saint-Laurent-sur-Sèvre,
- Saint-Pierre-des-Echaubrognes.

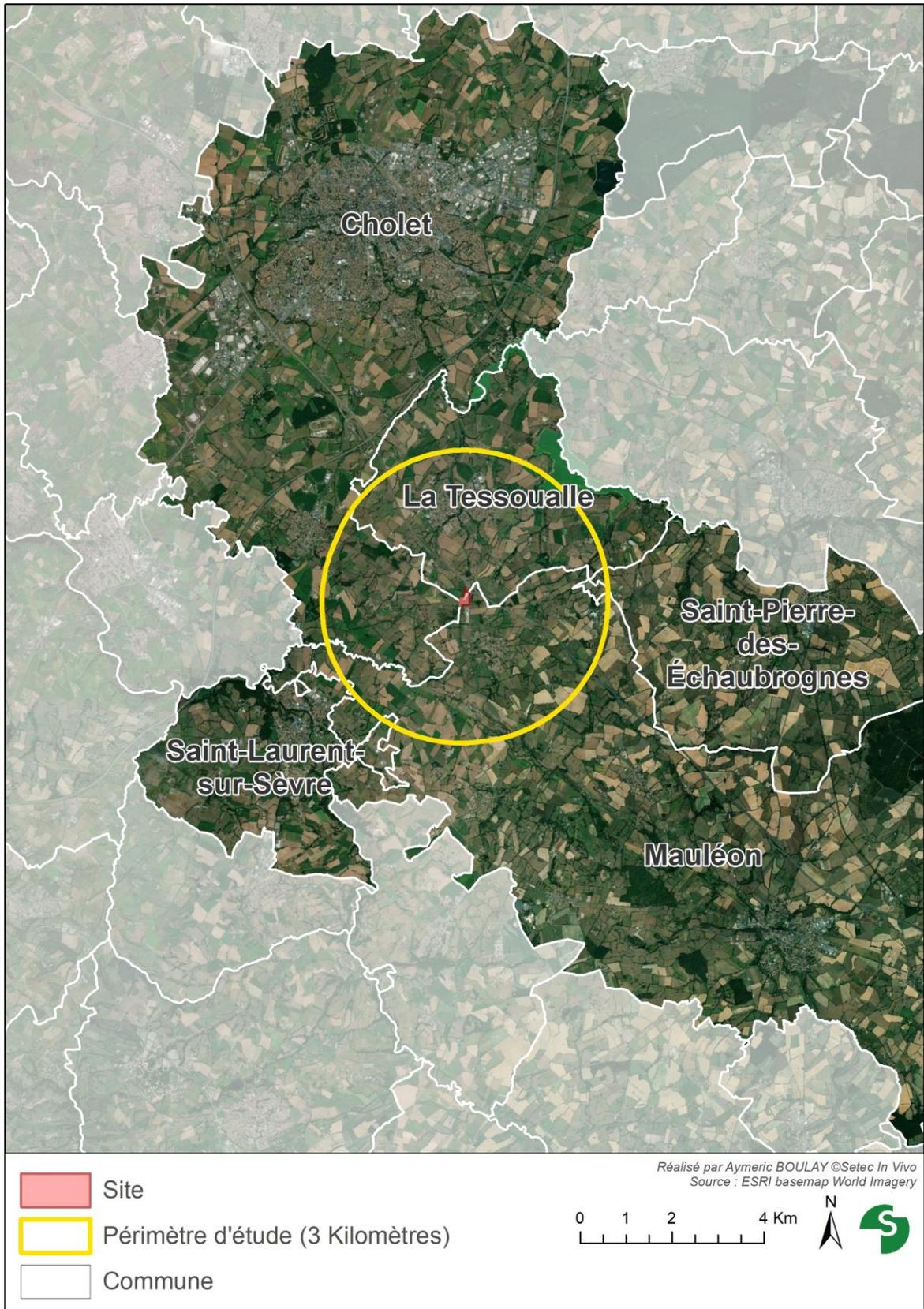


Figure 8 : Localisation des communes voisines (source : setec)

Les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques des communes situées dans un rayon de 3 km autour du site sont :

Commune	2013	2018	Taux d'évolution annuel de la population (%) entre 2013-2018
Mauléon	8 414	8 533	+0,28%
La Tessoualle	3 076	3 198	+0,79%
Cholet	53 890	54 186	+0,11%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	3 573	3 620	+0,26%
Saint-Pierre-des-Echaubrognes	1 379	1 425	+0,66%

Tableau 4 : Evolution de la population légale des communes du périmètre d'étude (source : INSEE)

Sur la commune de La Tessoualle, en 2018, environ 27% de la population avait plus de 60 ans et 35% de la population avait moins de 29 ans.

Sur la commune de Mauléon, en 2018, environ 24% de la population avait plus de 60 ans et environ 37% de la population avait moins de 29 ans.

Sur la commune de Cholet, en 2018, environ 28% de la population avait plus de 60 ans et 36% de la population avait moins de 29 ans.

Sur la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre, en 2018, environ 30% de la population avait plus de 60 ans et 34% de la population avait moins de 29 ans.

Sur la commune de Saint-Pierre-des-Echaubrognes, en 2018, environ 21% de la population avait plus de 60 ans et 39% de la population avait moins de 29 ans.

Commune	Ménages installés depuis moins de 4 ans (%)	Ménages installés depuis moins de 10 ans (%)	Ménages propriétaires de leur résidence (%)
Mauléon	23,3%	41,5%	75,9%
La Tessoualle	24,6%	37,5%	80,5%
Cholet	35%	50,5%	56,5%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	28,4%	45,4%	71,1%
Saint-Pierre-des-Echaubrognes	24,3%	40,2%	77,6%

Tableau 5 : Caractéristiques des ménages des communes du périmètre d'étude en 2018 (Source : INSEE)

Les caractéristiques de l'emploi des communes du périmètre d'étude indiquées dans le tableau ci-dessous montrent un pourcentage de chômeurs relativement faible pour les communes de Mauléon, La Tessoualle, Saint-Laurent-sur-Sèvre et Saint-Pierre-des-Echaubrognes en comparaison à la moyenne nationale en France qui est de 8,1% (février 2020). En revanche, le pourcentage de chômeurs sur la commune de Cholet est plus important.

Commune	Actifs (%) - 2018		Inactifs (%)
	Total	dont Chômeurs	
Mauléon	79%	6%	21%
La Tessoualle	80%	5,5%	20%
Cholet	75,8%	11,3%	24,2%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	74,4%	6,5%	25,6%
Saint-Pierre-des-Echaubroges	80,5%	6,2%	19,5%

Tableau 6 : Caractéristiques de l'emploi des communes du périmètre d'étude (Source : INSEE)

Les habitations les plus proches du futur centre de tri sont présentées sur la vue aérienne ci-après.

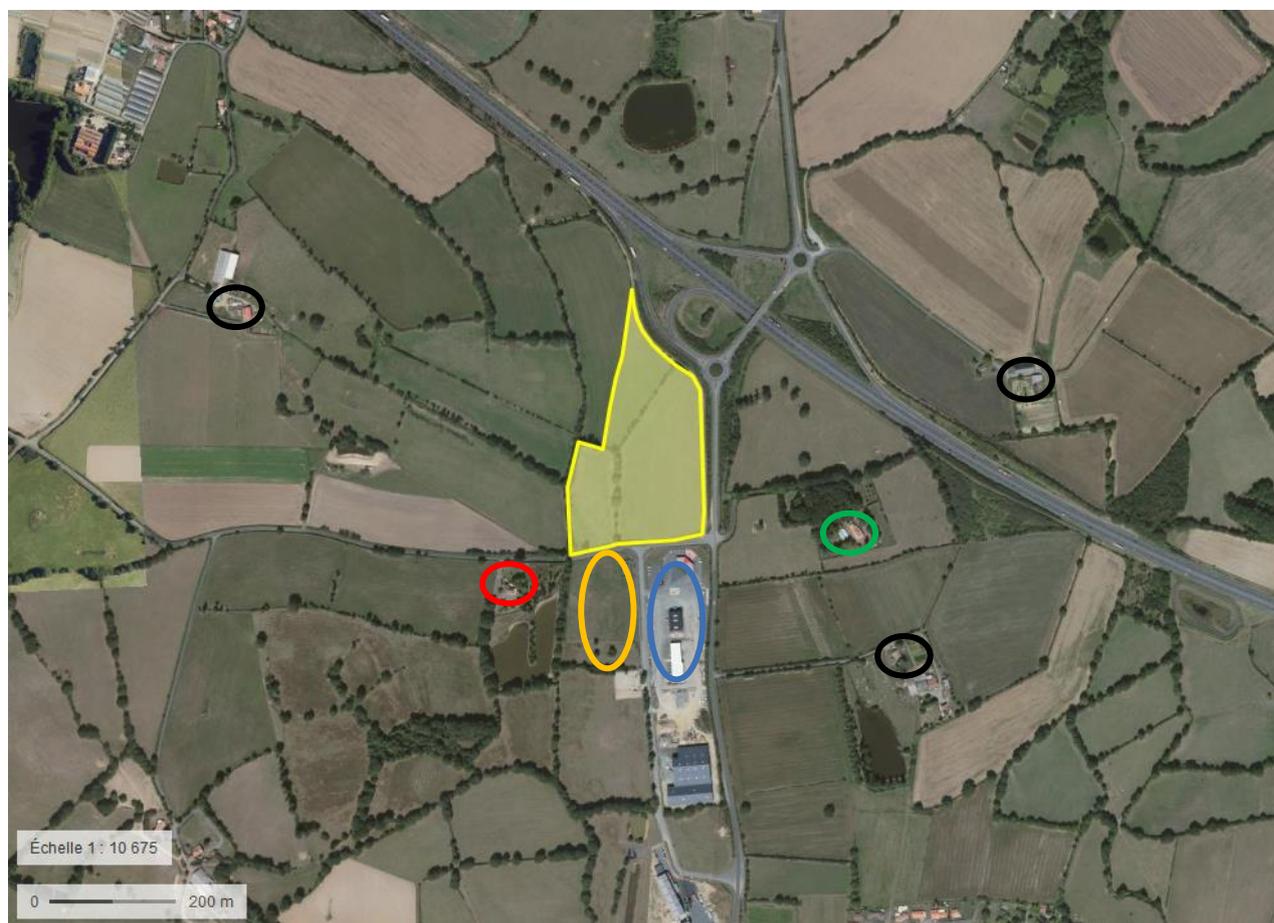


Figure 9 : Localisation des habitations les plus proches du site



A proximité des parcelles d'implantation de la parcelle se trouve des habitations éparées ainsi qu'une entreprise de travaux publics (cercle bleu sur la Figure 9) et une activité d'affrètement et d'organisation de transport (cercle orange sur la Figure 9).

Les premières habitations à proximité du site sont situées à moins de 200 m des parcelles du projet, dont une première est située en environ 180 m au Sud-Ouest (cercle rouge sur la Figure 9), une seconde habitation située à environ 190 m au Sud-Est (cercle vert sur la Figure 9). D'autres corps de ferme et habitations se situent dans un rayon de 350 à 650 m des parcelles du projet (cercle noir sur la Figure 9).

4.1.2 Impacts et mesures

Les données INSEE des dix dernières années, montre que la population n'a pas connue une grande évolution.

Les impacts potentiels du projet relatif à la création d'un centre de tri sur les habitations voisines seront limités par les mesures mises en œuvre par l'exploitant. Ces impacts concernent notamment le bruit, les envols, la circulation et l'intégration paysagère qui ont été des axes déterminant dès la phase de conception du projet afin de limiter et même d'éviter les nuisances au voisinage. Ces aspects sont développés dans les chapitres dédiés de la présente étude d'impact.

A construction et l'exploitation du centre de tri créera par ailleurs de l'emploi comme évoqué au chapitre 4.3.

4.2 PATRIMOINE CULTUREL

4.2.1 Etat initial

4.2.1.1 Monuments historiques et culturels



Figure 10 : Patrimoine culturel et monuments historiques (source : Base de données Mérimée)

Aucun site inscrit ou monument classé ne se trouve dans un rayon de 3 km autour du futur centre de tri. Au-delà de 3 km sont identifiés :

- Le château de la Coudraie-Noyer, monument partiellement inscrit à environ 3 km au sud-est du site ;
- La chapelle Saint-Joseph, monument inscrit à environ 3,7 km au sud du site ;
- Le menhir dit « La pierre au sel », monument classé à environ 4 km au nord-est du site ;



Figure 11 : Château de la Coudraie-Noyer à Mauléon (source : mairie de Mauléon)



Figure 12 : Chapelle Saint-Joseph (source : mairie de Mauléon)



Figure 13 : Menhir dit « La pierre au sel » (source : Monumentum)

4.2.1.2 Vestiges archéologiques

D'après la DREAL et les informations communiquées par l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2b) les parcelles qui feront l'objet d'une compensation des zones humides (cf. paragraphe 5.1.3.4.3) sont comprises dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) comme l'indique la figure ci-après :

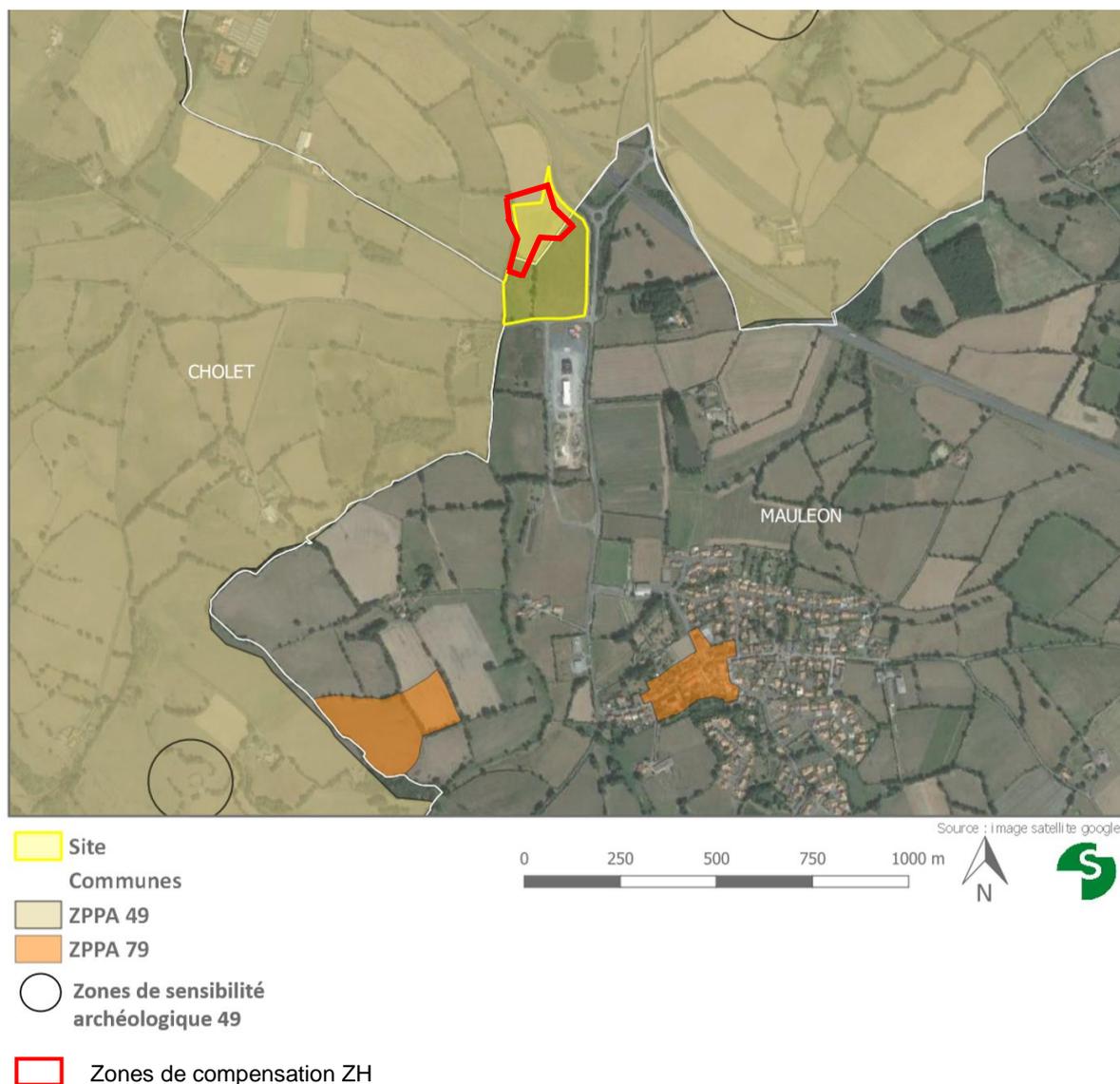


Figure 14 : Localisation des ZPPA à proximité des parcelles du projet (DREAL Pays de la Loire et Agglo2B)

4.2.2 Impacts et mesures

Les parcelles du futur centre de tri ne sont incluses dans aucun périmètre de protection d'un site ou d'un monument classé ou inscrit au titre des monuments historiques et est éloigné du patrimoine communal non protégé.

La parcelle n°0269 (parcelle de compensation) située dans une ZPPA ne sera pas exploitée, les bâtiments et voiries du projet seront implantés sur la parcelle n°0005.

Le projet n'aura donc pas d'impact sur les sites patrimoniaux listés ci-dessus.

En conséquence, aucune mesure ERC (Eviter – Réduire – Compenser) n'est prévue sur cette thématique.

4.3 ACTIVITES ECONOMIQUES

4.3.1 Etat initial

4.3.1.1 Généralités

Département du Maine-et-Loire (49)

Le secteur tertiaire comprenant les activités commerciales et de service est le plus important secteur d'activité du département du Maine-et-Loire.

Le département compte 23 924 établissements actifs à fin décembre 2018, répartis-en 5 grands secteurs d'activité :

- Agriculture : 8% avec 1 914 établissements ;
- Industrie : 8,7% avec 2 086 établissements ;
- Construction : 10,5 avec 2 501 établissements ;
- Commerce, transports et services divers : 59,2% avec 14 165 établissements ;
- Administration publique : 13,6% avec 3 258 établissements.

L'emploi total représente 326 381 emplois en 2018, dont 285 206 salariés (87,4%) et 41 175 non-salariés (12,6%).

Source, INSEE

Potes salariés par secteurs d'activité agrégé et taille d'établissement (au 31 décembre 2018) :

- 0 à 9 salariés : 18% ;
- 10 à 49 salariés : 28% ;
- 50 salariés et + : 54% ;

Distribution des salariés par secteur d'activité (2018) :

- Agriculture : 2,9% ;
- Industrie : 18,8% ;
- Construction : 6,4% ;
- Commerce, transports et services divers : 38,5% ;
- Administration publique : 33,4%.

Département des Deux-Sèvres (79)

Le secteur tertiaire comprenant les activités commerciales et de service est le plus important secteur d'activité du département des Deux-Sèvres.

Le département compte 11 001 établissements actifs à fin décembre 2018, répartis-en 5 grands secteurs d'activité :

- Agriculture : 10% avec 1 103 établissements ;
- Industrie : 8,4% avec 923 établissements ;

- Construction : 10,7% avec 1 181 établissements ;
- Commerce, transports et services divers : 55,2% avec 6 068 établissements ;
- Administration publique : 15,7% avec 1 726 établissements.

L'emploi total représente 154 827 emplois en 2018, dont 134 525 salariés (86,9%) et 20 302 non-salariés (13,1%).

Source, INSEE

Potes salariés par secteurs d'activité agrégé et taille d'établissement (au 31 décembre 2018) :

- 0 à 9 salariés : 18% ;
- 10 à 49 salariés : 27% ;
- 50 salariés et + : 55% ;

Distribution des salariés par secteur d'activité (2018) :

- Agriculture : 1,9% ;
- Industrie : 17,8% ;
- Construction : 5,9% ;
- Commerce, transports et services divers : 43,8% ;
- Administration publique : 30,7%.

4.3.1.2 Activités agricoles

Le tableau suivant présente les résultats du recensement agricole de 2000 et 2010 pour chacune des communes incluses dans le périmètre de 3 km autour du futur centre de tri.

	Exploitation agricole (nombre)		Cheptel (nombre moyen d'unité gros bétail par exploitation)	Superficie agricole utilisée (hectare)		Evolution des terres labourables (%)	Part des terres labourables dans la SAU (%)
	2000	2010	2010	2000	2010	2000-2010	2010
Mauléon	617	474	157,3	25 149	25 052	-0,3	71,4
Saint-Pierre-des-Echaubrognes (canton de Mauléon)							
La Tessoualle (3 ^{ème} canton de Cholet)	84	65	125	3 174	2 754	-3,6	72,8
Cholet	104	67	119	4 569	3 862	-16,7	74,8
Saint-Laurent-sur-Sèvre (Canton Mortagne sur Sèvre)	469	321	206,4	18 390	18 140	+5,4	74,2

Tableau 7 : Résultat du recensement agricole de 2000 et 2010 par canton (Source : Agreste)